

Document d'action du Fonds fiduciaire de l'UE

1. IDENTIFICATION

Intitulé/Numéro	<i>Programme de résilience rurale et création d'emplois</i>		
Coût total	Coût total estimé: 18 000 000 EUR Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 100%		
Méthode d'assistance / Modalités de mise en œuvre	Gestion directe: Subventions à des Organisations Non Gouvernementales, associations et/ou Organisation(s) internationale(s), contrats de Services		
Code CAD	43040	Secteur	Développement rural

2. MOTIF ET CONTEXTE

2.1. Résumé de l'action et de ses objectifs

2.2. Contexte

2.2.1. Contexte du pays

Au cours des dernières décennies, la République centrafricaine (RCA) a connu une période d'instabilité politique marquée par des conflits internes et une absence de véritables plans d'investissement nationaux qui d'une part n'ont pas favorisé ni l'extension ni le bon fonctionnement des principaux services de base (notamment la santé et l'éducation, mais aussi l'accès aux sources d'eau potable) et, d'autre part n'ont pas contribué à la promotion des secteurs économiques porteurs pour assurer une croissance des revenus, des emplois et donc, de manière plus globale, une amélioration des conditions de vie des Centrafricains et Centrafricaines.

Cette absence d'investissements dans le secteur socio-économique est à l'origine d'une pauvreté structurelle qui a affecté le pays des années 90 jusqu'à 2013, date à laquelle la RCA figurait déjà 180^e sur 186 pays selon l'Indice de Développement Humain (IDH). La crise politico-militaire qui a affecté le pays à partir de fin 2012 n'a fait qu'accroître cette situation de sous-développement « structurel » portant le pays à la dernière place en termes d'IDH selon le Rapport sur le Développement Humain 2016 : 188^e et dernière position dans le monde.

En effet, les conséquences de cette crise n'ont fait que rendre plus aigües les contraintes et les difficultés des populations en termes d'accès aux services de base et en matière d'activités économiques, voire de survie.

Les facteurs donc « conjoncturels » liés à cette dernière crise de 2012-2014¹, tels que les déplacements massifs de population, les violations graves des droits humains (assassinats, viols, tortures, etc.), les violences perpétrées sur toutes les communautés, les destructions et pillages (des biens privés et publics) ont contribué à précariser davantage les activités et les infrastructures socio-économiques déjà très faibles. Ces derniers événements, ayant exposé la majorité des populations à des violences sans précédent dans l'histoire du pays, ont déchiré profondément les liens sociaux inter- et intra-communautaires et engendré de profonds traumatismes au sein des communautés².

L'élection du Président Faustin Archange Touadéra en février 2016, et la tenue des élections législatives, ont marqué le retour à l'ordre constitutionnel en RCA après presque trois années de transition politique. Le retour à l'ordre constitutionnel et à la stabilité a été soutenu par la

¹ Au niveau national, plus d'un ménage interrogé sur deux a déclaré avoir subi au moins un choc durant les 6 derniers mois. Les principaux chocs ayant affecté les ménages sont : l'insécurité/violence/combats (37%), la maladie grave d'un membre du ménage (35%), les pillages des récoltes/vol de bétail (26%) et le décès d'un actif du ménage (25%). Pour neuf ménages sur dix, les chocs ont affecté leurs revenus et/ou biens. (Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire, décembre 2016, Programme alimentaire mondial).

² L'Enquête Nationale sur les Monographies Communales réalisée avec l'appui de la Banque Mondiale en 2016, démontrent que les ménages sont encore affectés par le conflit : Un ménage sur trois a subi au cours des 30 jours précédant l'enquête des effets négatifs directs d'un conflit ou de violences au sein de son village, de déplacement, vol, destruction de biens, maladie grave ou décès.

communauté internationale, et facilité par le déploiement de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en République Centrafricaine (MINUSCA) composée d'environ 13 000 effectifs. L'Union européenne contribue à cet effort de stabilisation grâce à sa Mission de formation (EUTM) qui vise à renforcer les compétences des forces armées centrafricaines (FACA). Ces facteurs ont créé l'espoir que le pays puisse enfin rompre le cycle de fragilité et de crises qu'il connaît depuis son indépendance.

En mai 2016, l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies et le Groupe de la Banque Mondiale, à la demande du nouveau Gouvernement ont réalisé une "Evaluation des besoins pour le relèvement et la consolidation de la paix" afin de disposer d'un cadre partagé du contexte et des défis prioritaires que le pays doit relever pour s'inscrire dans une dynamique de relèvement socio-économique. Approuvé en novembre 2016 à Bruxelles, le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix 2017-2021 (RCPCA) a permis d'enclencher une forte mobilisation de la part des partenaires internationaux pour soutenir la mise en œuvre des actions envisagées autour de trois piliers stratégiques du RCPCA³ avec des promesses de dons de plus de 2 milliards de dollars lors de la Conférence de Bruxelles de novembre 2016.

2.2.2. Contexte sectoriel: Politiques et défis

Malgré un contexte socio-économique qui demeure très fragile et complexe, la RCA demeure un pays à haut potentiel agropastoral. Il est caractérisé par (i) un climat favorable à une agriculture pluviale avec des cycles culturaux relativement longs ; (ii) plus de 15 millions d'hectares de terres arables faiblement exploitées; et (iii) une superficie totale de terres de pâturage et de parcours estimée à 16 millions d'hectares dont seulement 9 millions sont exploités par un cheptel d'environ 4 millions de têtes de bovins. On note aussi une abondance de ressources en eau, grâce à un important réseau hydrographique.⁴

Le secteur agricole emploie 75% de la population active et représente 45% du PIB⁵. Les secteurs de l'agriculture et de l'élevage emploient 63% des ménages pauvres. Ils jouent donc un rôle majeur pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, dont les taux s'élèvent à 72% en milieu rural et 67,2% au niveau national.

Les petites exploitations agricoles constituent l'activité économique prédominante, avec 85% des communes déclarant l'agriculture comme activité économique principale. L'élevage (35% des communes), l'exploitation minière (18% des communes) et le commerce (16% des communes) figurent parmi les activités économiques secondaires les plus répandues. (Enquête Nationale sur les Monographies Communales, Banque Mondiale, 2016)

Dans le secteur de l'agriculture, les femmes jouent un rôle prédominant par rapport aux hommes. La main-d'œuvre féminine dans l'agriculture est très importante pour la production vivrière. Dans les opérations culturales, une division du travail selon le sexe est observée dans la main-d'œuvre familiale. En ce qui concerne la culture de rente, elle est contrôlée essentiellement par les hommes. Les travaux de semis, de récolte et de post-récolte sont spécifiquement dévolus aux femmes, tandis que les hommes s'occupent prioritairement du défrichement, du dessouchage, du labour et du sarclage. Les femmes agricultrices pratiquent essentiellement les cultures vivrières et maraîchères dont elles sont les principales productrices et dont elles ont l'usufruit sur les lopins de terres attribués par les hommes. Elles contrôlent également les activités d'élevage domestique.

L'élevage est pratiqué par plus de 80% de la population rurale, mais c'est le petit élevage traditionnel qui prédomine. L'aviculture est présente dans 67% des exploitations, et l'élevage porcin dans 74%.

³ Pilier 1: Soutenir la Paix, la Sécurité et la Réconciliation; Pilier 2: Renouveler le contrat social entre l'Etat et la population; Pilier 3: Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs.

⁴ Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix 2017-2021, Rapport technique, République Centrafricaine

⁵ Les évolutions récentes des productions agricoles en Centrafrique, avril 2015, DGA/MCDMR

Les femmes sont en majorité impliquées dans l'élevage à cycle court (petits ruminants, porcins, volailles). Elles s'occupent de l'alimentation, des soins aux animaux et de la propreté de leur habitat, pour leur élevage personnel et celui de leur époux, ainsi que de la transformation et de la commercialisation des produits. L'élevage du gros bétail relève plus des attributions des hommes, mais les femmes sont généralement les gestionnaires du lait.

Dans la pêche, les hommes assurent la capture, et les femmes s'occupent de la transformation des produits, et de leur vente sur les marchés locaux, à l'état frais ou transformé.

Dans les familles rurales, l'homme est traditionnellement le chef des activités rapportant des revenus importants, même si la femme se charge de la majeure partie des activités – que ce soit dans l'agriculture, l'élevage, la pêche et la sécurité alimentaire. Le fait d'intervenir à l'étape de la commercialisation ne confère pas à la femme le contrôle des revenus provenant de la vente des produits. Les activités qu'elles mènent leur permettent de se procurer des revenus personnels, mais aussi de compléter le revenu familial alloué par les époux.

La crise sécuritaire de 2013 a engendré une perte générale des intrants de production au niveau agricole et de l'élevage, l'arrêt de toute sorte de services d'appui aux acteurs agropastoraux (formation, services de microfinance, appui/conseil technique, etc.), et la destruction et le pillage des infrastructures à vocation socio-économique (magasins de stockage, marchés, abattoirs, centres de transformation agricole, etc.).

Bien que l'agriculture et l'élevage représentent l'essentiel de l'activité économique dans la plupart des communes, les services nécessaires au soutien de ces activités ont connu un déclin au cours des années de crise. Par exemple, seulement 4% des communes indiquent avoir un commerce d'intrants tels que les engrais, les semences et les produits phytosanitaires dans le chef-lieu de la commune, ce qui représente une baisse de 10% par rapport à la période d'avant la crise de 2012. Et, seuls 41% rapportent l'existence de services vétérinaires dans la commune, soit une baisse de près de 60% par rapport à la situation d'avant la crise de 2012. (Enquête Nationale sur les Monographies Communales, Banque Mondiale, 2016)

Selon l'Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire (ENSA) conduite par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) en octobre-novembre 2016, cette crise affecte de manière plus importante les femmes puisque 22% des femmes dans les zones urbaines déclarent avoir comme source de revenu l'aide, les dons et les transferts familiaux, contre 14% des hommes. En zone rurale, ces femmes dépendent surtout du petit commerce, de l'agriculture et de la transformation de produits naturels. Les principales contraintes citées par les ménages pour générer des revenus sont le manque de capital pour investir (61%), le manque d'opportunités d'emplois (31%) et le manque de terre/équipement de production (27%).

Au niveau des communautés de base, la situation de la sécurité alimentaire demeure donc préoccupante. Environ la moitié de la population (48%) est en insécurité alimentaire, soit 2,1 millions de personnes, lors de l'ENSA en 2016. Les ménages consomment environ 1,3 repas par jour en moyenne. Les réfugiés et les déplacés, particulièrement ceux qui sont dans des camps/sites/enclaves, sont les groupes qui souffrent le plus de l'insécurité alimentaire.

Pourtant, 81%⁶ des ménages ont accès à la terre pour pratiquer l'agriculture, mais seuls 63%⁷ ont cultivé la terre en 2016, en raison notamment d'un manque d'intrants et d'outils et de problèmes de sécurité.

Le problème de l'accès au foncier est fortement ressenti par les femmes : En zone urbaine et périurbaine, 31% des femmes déclarent ne pas avoir accès à la terre pour pratiquer l'agriculture contre

⁶ Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire (ENSA), décembre 2016, Programme Alimentaire Mondial

⁷ Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire (ENSA), décembre 2016, Programme Alimentaire Mondial

20% des hommes chef de ménage. En zone rurale où l'accès est moins restreint, les superficies cultivées sont plus petites pour les femmes: 30% cultivent des superficies inférieures à 0,5 ha, contre 19% chez les hommes.

Dans ce contexte, près des deux tiers des ménages ont eu recours à des stratégies de survie pour accéder à l'alimentation. Ils sont plus de 50% à avoir utilisé des stratégies de crise et d'urgence, telles que le retrait des enfants de l'école ou la pratique d'activités illégales ou risquées. Le recours à ces stratégies est en augmentation par rapport à 2013 et indique que ces ménages ont épuisé l'utilisation de stratégies de stress non irréversibles, telles que la vente d'actifs domestiques, l'épargne ou l'emprunt.

Au niveau des structures travaillant dans le système d'appui/conseil et recherche agropastorale, on retrouve plusieurs instances telles que l'Agence Centrafricaine de Développement Agricole (ACDA), l'Institut Centrafricain de Recherche Agronome (ICRA), l'Agence Nationale de Développement de l'Élevage (ANDE), la Fédération Nationale des Éleveurs Centrafricains (FNEC) et la Chambre de l'agriculture. Elles aussi ont été durement affectées par la crise qui a causé la déperdition et le pillage de leurs équipements, la dispersion des agents techniques sur le terrain et un manque d'appui en formation et recyclage depuis bientôt 5 ans. Cependant, ces structures jouent un rôle capital pour soutenir la structuration des organisations paysannes, le renforcement des compétences et capacités techniques, l'appui-conseil de la production à la commercialisation, et l'accès à des intrants fondamentaux (produits vétérinaires, semences, crédit, etc.). Le dysfonctionnement de ces institutions ne pourra donc qu'aggraver la productivité du système agropastoral et donc le bien-être des paysans et des éleveurs.

En outre, une des conséquences majeures du conflit a été d'engendrer une surexploitation et des conflits autour des ressources naturelles, notamment entre éleveurs et agriculteurs. En affaiblissant les institutions chargées de réguler la gestion des ressources naturelles et en attisant les conflits intercommunautaires, la crise a exacerbé les conflits liés à l'accès aux terres cultivables, aux pâturages et à l'eau. Il est donc indispensable d'appuyer une gestion intégrée et durable des ressources naturelles sur l'ensemble de la RCA, ainsi que d'appuyer les mécanismes de médiation et de gestion des conflits locaux.

Au niveau des **politiques et stratégies**, le RCPCA indique déjà deux axes d'intervention au profit de la relance du secteur agropastoral. Ce dernier est décliné en fonction de l'évolution du contexte et des besoins des communautés de base :

Sous le pilier 2 « **Renouveler le contrat social entre l'Etat et la population** », dans l'objectif de fournir les services de base à la population, on préconise « d'assurer la sécurité alimentaire et la résilience ».

Ce pilier vise à restaurer progressivement les capacités agricoles productives et les moyens de subsistance des ménages les plus vulnérables. La recapitalisation des petits agriculteurs et éleveurs appuiera initialement les moyens de subsistance en augmentant la production agricole.

Le troisième pilier du RCPCA « **Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs** » a pour objet de relancer l'activité économique et augmenter les capacités de production, afin de stimuler le relèvement et la croissance. Il se fixe à cet effet l'objectif stratégique de "relancer et développer de manière durable les secteurs productifs : agriculture et élevage, industries extractives et forestières".

Dans le RCPCA, l'accent est mis « à court terme » sur la création d'emplois, l'accès aux intrants agricoles et pour l'élevage, la fourniture des services de formation et de vulgarisation à l'intention des agriculteurs et des éleveurs, et l'appui aux cultures commerciales et aux chaînes de valeur les plus susceptibles de créer des emplois et d'accroître les recettes. Ces actions devraient contribuer à la substitution aux importations par les produits locaux à promouvoir les exportations à haute valeur ajoutée, ainsi que la promotion d'une meilleure cohabitation entre éleveurs et agriculteurs et, un meilleur partage des ressources.

A « moyen terme », est prévu de lever progressivement les obstacles entravant l'agriculture commerciale et l'agro-industrie. Cette démarche vise à faciliter la production et la distribution des intrants du secteur agropastoral et des pêches, mettre en place des agropoles multifonctionnels dans les centres ruraux afin d'offrir des solutions en matière de formation, de technologie et d'accès au crédit, et appuyer les chaînes de valeur des sous-secteurs des cultures de rente, de l'élevage et de la pêche, en soutenant particulièrement les intrants, la production, la transformation, la distribution et la commercialisation. A terme, la conception participative de plans d'aménagement et de gestion du territoire permettra une gestion négociée des ressources.

Principales contraintes et difficultés de l'agriculture et de l'élevage identifiées en RCA

Contraintes institutionnelles: structures de recherche et d'encadrement technique des producteurs non opérationnelles; politiques agricoles privilégiant très peu le développement de la transformation et l'organisation de la commercialisation des produits vivriers; absence d'investissements directs pour soutenir le secteur, faible proportion du budget affecté au fonctionnement des services décentralisés dans l'arrière-pays.

Contraintes liées aux infrastructures routières: dégradation des pistes rurales et des moyens de transport inadéquats et insuffisants.

Contraintes liées au financement des structures agricoles : manque de structures susceptibles de fournir des services financiers (épargne, crédit, transferts) pour faciliter la mobilisation de l'épargne locale, le financement des activités et la modernisation des structures agricoles (exploitations, groupements, coopératives, etc.).

Contraintes liées au système de formation : Le système de formation en milieu rural est quasiment absent ou non fonctionnel. Les opportunités demeurent donc minimales pour améliorer les notions techniques des producteurs hormis des formations ponctuelles (de quelques jours) organisées dans le cadre de certains projets de type humanitaire.

Contraintes liées au système d'exploitation :

- exploitations majoritairement familiales de petites tailles, morcelées et dispersées;
- mode de culture en très grande majorité itinérant (technique de l'abattis-brûlis);
- faible utilisation des intrants.

Contraintes liées à la production : absence de centres / structures susceptibles d'offrir sur le marché local des intrants de qualité et au moindre coût (en termes de semences, engrais, animaux, produits vétérinaires etc.); faible structuration des organisations paysannes.

Contraintes liées à la conservation et à la transformation des produits : périssabilité du produit entre récolte et transformation, pertes post-récoltes importantes (manque d'infrastructures de conservation adaptées et efficaces). Ces contraintes sont liées à la difficulté des producteurs de maîtriser les techniques et d'acquérir les équipements de conservation et de transformation appropriés.

Contraintes liées aux marchés : circuits de commercialisation non organisés, difficultés d'écoulement des productions (difficultés de transport, difficulté de mise en relations entre les différents acteurs impliqués dans les chaînes de valeur), manque de connaissance de la part des producteurs des exigences des consommateurs, faible utilisation des techniques appropriées de transformation et de conservation, médiocre qualité sanitaire des produits (liée aux contraintes de conservation et de transformation), absence de partenariats entre producteurs et secteur privé.

Contraintes biotiques: relativement faible fertilité des sols (due en grande partie au système de culture en abattis-brûlis et à la diminution des périodes de jachères), peu de connaissance des techniques d'amélioration et de gestion de la fertilité et de conservation des sols, problème d'identification des maladies et ravageurs, faible connaissance de techniques prophylactiques adaptées.

Au niveau des stratégies et politiques nationales, on doit se référer notamment à :

- Stratégie de développement rural, agricole et de sécurité alimentaire (SDRASA);
- Programmes Nationaux d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN);
- Programmes Régionaux de Développement Agricole;
- Feuille de route de relance agricole 2016-2018;
- Feuille de route de l'élevage (version draft).

La **stratégie de développement rural, agricole et de sécurité alimentaire (SDRASA)** a été adoptée en 2011. Ses orientations ont permis d'élaborer le **programme national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN)** pour la période initiale de 2011 à 2015. La prise en compte des conséquences de la crise qui a démarré en décembre 2012, a nécessité une relecture du PNIASAN en décembre 2013, afin d'intégrer la dimension urgence. Pendant la période de la transition en 2014 et 2015, seule la composante urgence a été mise en œuvre. C'est ainsi que l'initiative a été prise pour préparer un programme de relance de l'agriculture, après le retour à l'ordre constitutionnel, prévu en 2016. Ainsi, en décembre 2015, une **Feuille de route de la relance agricole** pour la période 2016-2018, a été adoptée. Elle est construite autour des quatre axes stratégiques suivants :

- Axe 1: Relance durable de l'agriculture et développement économique ;
- Axe 2: Agriculture, un facteur de réconciliation nationale ;
- Axe 3: Insertion professionnelle et entrepreneuriat des jeunes pour la modernisation de l'agriculture ;
- Axe 4: Gouvernance et compétitivité de l'agriculture.

Elaborés par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, les Programmes Régionaux du Développement Agricole couvrent la période 2016-2018. Pour chacune des 7 régions administratives, la présentation préalable du contexte, des potentialités et des contraintes des secteurs de l'agriculture et de l'élevage, permet la proposition argumentée d'actions adaptées à chacune des régions. Ces actions, déclinées en projets, sont présentées avec tous les détails de leur mise en œuvre.

En tout, ce sont 48 projets, couvrant tous les champs du développement rural, qui sont proposés, projets dont la mise en œuvre doit permettre la relance des secteurs de l'agriculture et de l'élevage aidant au développement des différentes zones rurales de la Centrafrique. Ces projets portent à la fois sur la promotion des filières de l'agriculture et de l'élevage, la mécanisation agricole, l'emploi des jeunes, développement de services financiers en milieu rural et la redynamisation des systèmes de formation en milieu rural.

Au niveau de l'Union européenne, le pilier 3 du Plan Indicatif National (PIN) pour la période 2017-2021 est dédié à l'appui et la promotion du secteur agropastoral avec l'objectif général de promouvoir la lutte contre la pauvreté et les inégalités en favorisant une dynamique de croissance durable et de création d'emplois dans les secteurs productifs en RCA.

Le PIN prévoit pour son pilier 3, trois objectifs spécifiques à savoir :

- **OS1:** Appuyer l'agriculture de subsistance pour réduire l'insécurité alimentaire et la malnutrition, et accroître la résilience des populations vulnérables (En lien avec le Pilier 2 du RCPCA);
- **OS 2:** Promouvoir les filières de production/chaînes de valeur les plus prometteuses et résilientes aux changements climatiques en fonction du contexte local (En lien avec le Pilier 3 RCPCA);
- **OS 3:** Appuyer la formation technique et professionnelle dans les filières agricoles (En lien avec le Pilier 3 RCPCA).

Cette Fiche d'Action s'aligne sur les priorités du RCPCA et les objectifs du pilier 3 du PIN.

Il ressort de ces documents stratégiques des orientations communes:

- Œuvrer à la fois sur deux interventions complémentaires en fonction du contexte :
 - Des actions de "post urgence" et "résilience" (court à moyen terme), notamment dans les contextes davantage volatiles et fragiles, focalisées sur des impacts rapides, afin de renforcer les capacités des producteurs à résister aux chocs, accroître leurs moyens de subsistance, réduire l'insécurité alimentaire, la malnutrition, et progressivement s'autonomiser ;
 - Des actions de "relèvement/LRRD", davantage structurantes (moyen à long terme), dans les zones plus stables et/ou à fort potentiel, qui visent à renforcer les filières et leur productivité, structurer les organisations à la base, rendre disponibles des services / intrants au profit de producteurs formés et accompagnés, et créer des emplois durables.
- Créer des complémentarités entre les actions focalisées sur les réponses d'urgence mises en œuvre par les acteurs humanitaires et celles plus structurantes par les acteurs de développement ;
- Renforcer les capacités humaines, matérielles et organisationnelles des structures, telles que l'ACDA, l'ANDE, la FNEC, l'ICRA, la Chambre de Commerce qui, à travers leurs mandats respectifs, doivent apporter des services de qualité aux producteurs ;
- Réduire les disparités régionales, en ligne avec un des objectifs transversaux du RCPCA;
- S'appuyer sur un processus de développement qui se voit avant tout « local », en appuyant de manière intégrée des zones agro-écologiques bien identifiées et en capitalisant l'expérience du 10^e FED autour des Pôles de Développement (PdD);
- Introduire une approche holistique en matière d'appui aux producteurs en se focalisant aussi sur le volet de formation, vulgarisation, accès aux services financiers, production locale d'intrants, protection et cohésion sociale, etc. ;
- S'appuyer sur des approches innovantes comme le concept d'agropole, « la caisse de résilience », la promotion des sociétés coopératives, l'agro-business, etc.

2.3. Enseignements tirés

Pour répondre globalement au problème de décapitalisation des pratiques d'élevage et à l'arrêt des activités agricoles, la tendance des bailleurs consistait à se focaliser, depuis fin 2013/début 2014, sur des projets d'appui ponctuels en kits ou transferts monétaires/bons d'achat, visant la recapitalisation rapide d'un minimum de capacités productives (semences, outils, notamment matérielles) des producteurs et qui globalement s'inscrivent dans une logique de redynamisation à court terme pour des paysans qui ont perdu leurs capacités de production du fait de la crise.

Ces projets ont permis de recapitaliser ponctuellement les acquis des ménages dans les zones où les chocs tendent à se répéter, mais n'ont pas pu travailler sur une approche holistique et structurante (filières/chaîne de valeur). Une telle approche conditionne pourtant la pérennisation des interventions, l'enclenchement d'un cheminement vers le développement du secteur agro-pastoral, et la redynamisation du système agricole, lesquels favoriseraient l'accès aux services et intrants agricoles de qualité dans le pays. Cet appui est indispensable pour que les populations ne dépendent pas chaque année de programmes de distribution. La réponse principalement d'urgence et de post-urgence depuis fin 2013 consistait à répondre aux besoins immédiats exprimés par les groupes cibles (par exemple, distribution de semences et vivres, bons d'achat), plutôt que de contribuer à la restauration ou la mise en place des services, instances et mécanismes susceptibles d'assurer un accès durable et à moindre coût aux intrants (semences, formations, géniteurs, services financiers, produits vétérinaires etc.), pourtant fortement demandé par les acteurs agropastoraux. Ces approches, à terme, induisent une dépendance des ménages à l'assistanat, dont il faut désormais encourager la sortie quand la situation le permet.

Avec le retour à l'ordre constitutionnel et en prenant en compte le fait que certaines zones du pays demeurent stables, une approche de type "LRRD" devrait être privilégiée en investissant sur une réponse aux besoins immédiats des ménages, tout en renforçant la résilience communautaire et en relevant les défis structurels des filières porteuses. Ainsi, la réponse en faveur d'un relèvement durable doit i) être soutenue par une pleine implication des acteurs nationaux, ii) s'appuyer sur la mise en place de "services", iii) valoriser les possibles synergies et partenariats avec le secteur privé et, iv) s'inscrire dans la pérennisation des acquis.

Certaines approches, modèles et initiatives ont fait leurs preuves dans cette phase de post-urgence et mériteraient d'être davantage utilisées ou améliorées. Il s'agit des initiatives suivantes :

- Le renforcement des capacités de l'Institut Centrafricain de Recherche Agricole (ICRA) dans le domaine de l'accès aux semences (projet Banque Mondiale, Welthungerhilfe (WHH) et FIDA);
- L'appui aux maraîchers de Bangui, dans le domaine de la structuration des unions de maraîchers (projet WHH/Coopération allemande);
- La mise en place de plateformes multifonctionnelles dans le domaine de la valorisation des produits agricoles et l'accès à l'énergie en milieu rural dans le cadre du projet "Résilience communautaire" du Fonds Bêkou;
- La promotion de la "Caisse de Résilience" pouvant favoriser en même temps la cohésion sociale, l'accès à l'épargne et le crédit sur une base communautaire et l'appui technique aux paysans (projet du Fonds Bêkou dans l'Ouham Pendé);
- Les actions développées dans le cadre du projet "Pôle de Développement" en termes de gouvernance locale et renforcement des organisations de la société civile;
- Les campagnes de vaccination et l'appui aux pharmacies vétérinaires pour une stratégie de santé animale dans le cadre du projet "Transhumance" du Fonds Bêkou;
- La redynamisation des C.R.E.F. comme expérience dans le domaine de la formation rurale et communautaire;
- L'initiative "achats au service du progrès" (P4P) du PAM dans le cadre de la commercialisation des produits vivriers.

Voici les principaux points à retenir et leçons apprises :

- Les actions de type "LRRD" méritent d'être renforcées dans les zones les plus stables et à fort potentiel agropastoral, afin de poser les jalons pour enclencher un véritable processus de développement rural en RCA;
- Des interventions sectorielles favorisent la coordination, les échanges, la supervision et le suivi en mobilisant tous les principaux acteurs du secteur agropastoral au niveau du cadre institutionnel, des services décentralisés et des producteurs à la base;
- Il y a un fort besoin pour une plus forte coordination sectorielle entre les partenaires au développement mêmes et entre partenaires et ministères concernés ;
- La mise en place de services/structures/initiatives susceptibles de fournir durablement des intrants aux producteurs devrait être privilégiée par rapport à des approches de distribution et de simple assistance. Tel est le cas par exemple de la promotion des pharmacies vétérinaires par la FNEC, l'appui aux structures de microfinance en milieu rural, la création de centres ou "agropoles" telle que recommandée par la Chambre de l'Agriculture pour fournir des intrants aux paysans;
- Les acteurs de la société civile (groupements, ONG locales, associations) doivent être mis au centre de l'Action pour favoriser à la fois l'appropriation et la pérennisation des acquis.

2.4. Actions complémentaires

ECHO / SDC / CHF / CERF

ECHO et d'autres bailleurs d'urgence (FH et CERF) ont appuyé depuis 2014 – via la FAO et le PAM – les distributions d'intrants et de nourriture pour soutenir le bon déroulement des campagnes agricoles surtout dans les zones à plus forte insécurité alimentaire.

ECHO et la SDC ont financé un projet important dans la zone Kabo-Batangafo-Bouca-Bossangoa qui présente certains acquis (organisation des groupements, caisses de résilience, démarrage des filières porteuses, etc.) qui pourront être consolidés par des bailleurs de relèvement.

FAO

La FAO continue depuis 2014 les actions d'appui aux campagnes vivrières par des distributions de semences et petit outillage. La FAO, avec l'appui du Fonds Bêkou, a promu l'approche de la « caisse de résilience » dans les communautés rurales en soutenant les groupements agropastoraux. Les résultats ont été très encourageants en termes de participation communautaire, fonds mobilisés localement, apprentissage de nouvelles techniques, etc.

D'autres initiatives sont en cours de préparation pour soutenir la Chambre de l'agriculture et l'emploi des jeunes.

PAM

En plus de la distribution des vivres pour la protection des semences, le PAM a initié des actions pilotes dans le domaine des "achats au service du progrès" (P4P).

Les achats au service du progrès ont pour but d'aider les petits producteurs en leur offrant des débouchés et en les rendant compétitifs sur les marchés agricoles. L'objectif ultime de cette initiative est de promouvoir le développement des marchés agricoles de sorte que les cultivateurs pauvres – pour la plupart des femmes – produisent des excédents qu'ils puissent vendre à des prix rémunérateurs pour accroître leurs revenus. Cette initiative, lancée à titre pilote en RCA en 2015, est en train de prendre de l'ampleur. Elle est financée actuellement par ECHO et l'Ambassade de France.

FIDA

Le FIDA planifie le montage du "Projet de Production Agropastorale dans les Savanes" (PREPAS) sur la base des acquis du "Projet de Relance des cultures Vivrières et du petit Elevage dans les Savanes (PREVES) qui se terminera en décembre 2017.

Le PREVES a joué un rôle important pour: i) la réintroduction des semences de base, la multiplication et la diffusion des semences en partenariat avec l'ICRA, ii) la mise en place d'un dispositif d'appui-conseil de proximité et iii) le financement d'une centaine de micro-projets productifs.

Les zones ciblées du projet PREPAS seront notamment les préfectures de l'Ombella Mpoko et de la Nana Mambéré avec une possible extension à l'Ouham Pendé.

Fonds fiduciaire Bêkou

Depuis 2015, le Fonds Bêkou a mis en œuvre un programme de Sécurité alimentaire à hauteur de 10 millions d'euros ayant trois volets d'intervention:

- Un volet "résilience des populations en matière de sécurité alimentaire" qui a soutenu plus de 15000 ménages en promouvant l'approche de la "caisse de résilience" dans l'Ouham Pendé, renforcé plus de 1260 groupements agropastoraux et de femmes, et permis l'émergence de filières porteuses en améliorant la production, la transformation des produits agricoles et le stockage;
- Un volet "accompagnement des activités pastorales" qui a permis de conduire deux campagnes de vaccination du gros et petit bétail (plus de 1.5 millions d'animaux vaccinés) en partenariat avec les acteurs nationaux et a promu des activités de cohésion sociale et de relance économique en valorisant les liens marchands agriculteurs-éleveurs;

- Un volet "établissement de filières du petit élevage" dans l'agglomération de Bangui avec la redynamisation des activités de la FNEC et de l'ANDE pour soutenir la mise en place de services susceptibles de fournir des intrants de qualité aux producteurs.

France

- ***Comité Interministériel d'Aide Alimentaire (CIAA)***

Dans le cadre de l'initiative CIAA, l'Ambassade de France soutient cette année quatre projets dans le domaine de la sécurité alimentaire avec des approches d'aide alimentaire et soutien aux moyens d'existence. D'autres initiatives sont en cours sur l'analyse du conflit agriculteurs / éleveurs.

- ***Agence Française de Développement (AFD)***

Via le "Projet de Développement Régional du Sud-Ouest de la République Centrafricaine" (PDRSO), l'AFD vise à contribuer, dans une dynamique de décentralisation et de développement local, à la réduction de la pauvreté dans les communes forestières du Sud-Ouest de la RCA par un renforcement de leurs capacités et une gestion durable de la ressource forestière.

Par ailleurs, l'AFD a initié un projet de relance économique en faveur de la Chambre de l'agriculture et de la Chambre du commerce. Celui-ci appuie les deux Chambres consulaires à réaliser la cartographie des acteurs et à développer leur stratégie de positionnement dans l'environnement du secteur privé centrafricain. Le diagnostic des deux Chambres a été effectué et un plan d'action est en cours d'élaboration pour la mise en œuvre des activités.

Enfin, l'AFD continue ses appuis à l'Agence Centrafricaine pour la Formation Professionnelle et l'Emploi (ACFPE) dans le domaine de la formation professionnelle.

Italie

Depuis 2015, la Coopération italienne finance des projets dans le domaine du secteur agropastoral. En 2017, un projet est prévu sur Bangui et sa périphérie en faveur de l'aviculture. Pour 2018, un autre projet soutiendra la mise en place d'un centre de formation agricole dans la zone de Bimbo.

Allemagne

L'Allemagne fournit un appui financier important à l'ONG WHH depuis 2014 pour : i) contribuer au renforcement des capacités de l'Institut Centrafricain de Recherche Agronomique (ICRA) afin de soutenir la production locale de semences et ii) appuyer la structuration des producteurs maraîchers dans la périphérie de Bangui.

Banque Mondiale

La Banque Mondiale mène plusieurs actions pour soutenir l'ICRA dans la production de semences et d'autres initiatives de post-urgence (par exemple, le projet de transferts monétaires contre travail – LONDO). Des projets de réhabilitation des pistes rurales, protection sociale, réhabilitation d'infrastructures et redynamisation des filières agricoles sont également en cours d'élaboration.

Banque Africaine de Développement (BAD)

Une nouvelle stratégie d'appui au secteur agropastoral est en train d'être développée par la BAD pour les quatre prochaines années.

La BAD a soutenu de multiples actions d'appui aux groupements (approche "distribution de kits") et de réhabilitation d'infrastructures. Des analyses sont en cours pour lancer une action en faveur de l'emploi des jeunes.

Secteur Privé

On assiste à la reprise de l'exploitation du coton dans les zones de la Kemo (via GEOCOTON), de l'Ouham et l'Ouham Pendé (entreprises chinoises/turques). Cela permettra de créer des synergies et complémentarités au profit des groupements agropastoraux (promotion des cultures associées, production de provende pour l'aviculture, etc.).

A Bangui, HUSACA (entreprise de transformation alimentaire) exprime une forte demande de maïs, soja et arachide. Elle pourrait jouer un rôle très important dans la phase d'achat des produits vivriers si les producteurs (associations, groupements, fédérations) sont suffisamment structurés, et améliorent la qualité et la conservation des produits vivriers. Par le passé, HUSACA a soutenu la structuration des coopératives pour mieux organiser la production et la vente de produits agricoles.

Par ailleurs, des partenariats ont été conclus avec des établissements de microfinance pour faciliter le crédit de campagne.

2.5. Coordination entre les Ministères de tutelle et les partenaires au développement

Dans le cadre du RCPCA, la coordination technique au niveau de chaque pilier est en phase de mise en œuvre. Sous le pilier 2, le volet "Sécurité alimentaire et résilience" sera facilité par le Ministère de l'agriculture avec le PAM et la FAO. Sous le pilier 3, le groupe thématique "Agriculture et Elevage" est facilité par le Ministère de l'agriculture et la FAO. Ce groupe sera éventuellement co-facilité par le Fonds Bêkou.

La coordination de l'Union européenne avec ses pays membres, dans le cadre de la programmation conjointe, offre également un cadre de concertation entre partenaires.

Il est à noter que les interventions d'urgence et humanitaires en sécurité alimentaire continuent à être coordonnées par le cluster "Sécurité alimentaire", sous la facilitation de la FAO et du PAM.

3. DESCRIPTION DÉTAILLÉE

3.1. Objectifs

La finalité du Programme de résilience rurale et création d'emplois consiste à lutter contre la pauvreté et réduire l'insécurité alimentaire en RCA.

L'objectif global du programme est de «**Promouvoir une dynamique de croissance durable et de création d'emplois dans les secteurs agropastoraux productifs en RCA**».

L'Action adopte une logique d'intervention basée sur une approche **sectorielle**, laquelle soutient les acteurs clefs œuvrant à chaque niveau du secteur agropastoral, afin d'apporter une réponse cohérente, coordonnée et efficace au défi de la relance durable des secteurs agricole et de l'élevage. Il s'impose donc d'appuyer –simultanément– les producteurs/éleveurs (micro), les structures décentralisées compétentes pour offrir les services d'appui (méso) et les institutions de tutelle en charge des politiques, des stratégies, de la coordination et de la supervision sectorielle (macro).

L'approche se veut également **holistique** en termes d'appuis fournis aux bénéficiaires. La situation de fragilité en RCA requiert une continuation de l'appui à la base communautaire en termes d'intrants, équipements, formations, appui-conseil, etc. Cependant, notamment en capitalisant les acquis du programme de Sécurité alimentaire du Fonds Bêkou et ceux d'autres acteurs (cf. sections 2.3 et 2.4), cette Action intègre un renforcement des capacités au niveau central et décentralisé selon une approche "**filière**", afin de créer un environnement institutionnel propice à la relance du secteur et contribuer à relever les défis structurels et organisationnels entravant le développement des filières productives.

Le Programme de résilience rurale et création d'emplois ciblera une **échelle nationale**, avec des projets d'appui aux producteurs/éleveurs concentrés sur les zones à fort potentiel agricole/pastoral. Celles-ci incluent les régions du Nord-Ouest, Nord-Est, Centre, Sud-Ouest, et Bangui. Le renforcement des capacités concernera les institutions à Bangui, mais également leurs agences/services localisés dans l'arrière-pays.

Les objectifs spécifiques du programme sont les suivants:

- Objectif spécifique 1:
Renforcer l'agriculture de subsistance et redynamiser le secteur agropastoral.
- Objectif spécifique 2:
Améliorer la productivité agricole et pastorale.
- Objectif spécifique 3:
Développer les filières de production/chaînes de valeur les plus prometteuses en matière d'emploi des jeunes, en fonction du contexte local.

3.2. Produits escomptés et principales activités

Produit 1: Un cadre politique et stratégique favorable à la redynamisation du secteur agropastoral, au développement des filières porteuses et à la création d'emplois des jeunes est promu

Type d'activités (liste indicative)

- Mise à disposition d'appuis techniques et d'expertise pour soutenir l'élaboration et l'adoption des stratégies et politiques sectorielles prioritaires (santé animale, multiplications des semences, formation en milieu rural, accès aux services financiers en milieu rural, etc.);
- Organisation d'activités de formation, d'accompagnement (*coaching*) et d'appui-conseil en faveur du renforcement des capacités des cadres ministériels pertinents à l'action;
- Appui matériel et logistique pour assurer le bon fonctionnement des services centralisés, mais notamment décentralisés, les plus pertinents à l'action;
- Appui technique et matériel pour assurer la coordination du niveau central vis-à-vis des interventions d'appui au secteur agropastoral planifiées et financées par les partenaires au développement ;
- Appui technique et matériel pour assurer la coordination des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des projets sur le terrain ;
- Appui dans la consolidation de mécanismes de suivi et évaluation au niveau des ministères concernés;
- Appui aux initiatives pilotées par le Ministère dans le domaine de la recherche & action au niveau du secteur agropastoral;
- Appui à l'organisation de missions de supervision sur le terrain par l'institution centrale compétente.

Indicateurs (liste indicative)

- Nombre de politiques et stratégies adoptées pour redynamiser et mieux structurer/organiser le secteur agricole et pastoral;
- Nombre de cadres des ministères (H/F) formés ou appuyés avec des activités d'accompagnement ou appui-conseil;

- Nombre de réunions de coordination thématique avec les partenaires au développement organisées par le Ministère de tutelle dans le cadre du RCPCA;
- Nombre de réunions de coordination avec les partenaires de mis en œuvre organisées par les Ministères compétents;
- Nombre de missions de supervision réalisées sur le terrain par les Ministères compétents;
- Nombre de rapports de suivi produits par les instances publiques en charge du suivi des projets dans les secteurs agricole et pastoral.

Produit 2 : Les principales structures du secteur agropastoral (ACDA, ANDE, FNEC, ICRA, Chambre de l'Agriculture) fournissent des services de qualité et durables aux producteurs de base

Type d'activités (liste indicative)

- Organisation de sessions de formation, d'accompagnement (*coaching*) et d'appui-conseil sur les thématiques retenues prioritaires par chaque structure ciblée (techniques, organisationnelles, gestion de projets);
- Appui en réhabilitation/équipement pour rendre fonctionnelles les agences décentralisées des structures ciblées conformément aux priorités indiquées dans leur plan d'action;
- Appui matériel pour assurer le plein fonctionnement des agents décentralisés des structures ciblées;
- Appui dans le déroulement de missions de supervision et suivi sur le terrain;
- Appui à l'organisation de missions de supervision par le niveau central sur le terrain.

Ces activités pourront soutenir l'opérationnalisation des recommandations qui ressortiront du rapport final de la mission de diagnostic organisationnel de l'ACDA, ANDE, FNEC, ICRA et Chambre de l'agriculture du 3 au 17 octobre 2017 financé par l'UE et le FIDA.

Indicateurs (liste indicative)

- Nombre total de bénéficiaires directes (par H/F, zone géographique, et catégorie d'âge);
- Nombre d'agences des structures ciblées pleinement fonctionnelles sur le terrain;
- Nombre d'agents (H/F) formés et fonctionnels sur le terrain;
- Nombre d'activités réalisées en synergies avec les partenaires de mise en œuvre (ONG locales et internationales);
- Nombre de réunions de coordination avec les partenaires de mis en œuvre sur le terrain organisés au niveau régional/local;
- Nombre de rapports d'activités réalisés et partagés avec le niveau central.

D'autres indicateurs spécifiques sont à définir dans le cadre logique de chaque projet.

Produit 3: Les capacités des producteurs de bases sont renforcées.

Type d'activités (liste indicative)

- Organisation de formations au profit des producteurs pour renforcer leurs capacités techniques et organisationnelles;
- Appui dans la mise en place de structures faitières de deuxième niveau (unions, associations, coopératives);
- Promotion des instances/structures/services susceptibles de fournir un accès durable aux intrants de production via des approches innovantes (agropoles, vouchers, coopératives) qui favorisent la contribution/appropriation/implication des producteurs locaux ;

- Réhabilitation et équipement des infrastructures socio-économiques offrant des services aux producteurs agropastoraux pour la création de valeur ajoutée dans toute la filière :
 - Pour soutenir la phase de **production**: mise à disposition d'intrants de qualité (semences, géniteurs, outillages agricoles, chaînes d'attelages, motoculteurs, produits vétérinaires, etc.);
 - Pour soutenir la phase de **transformation**: unités de transformation, plateformes multifonctionnelles, abattoirs, etc.;
 - Pour soutenir la phase de **conservation** : aires de séchages, magasins, greniers, dépôts, etc.;
 - Pour soutenir la phase de **commercialisation et vente** : marchés, foires agricoles, etc.
- Redynamisation des expériences de « promotion de la formation en milieu rurale » (Ex : CREF, approche « Champs Ecole Paysans », etc.) pour faciliter l'apprentissage professionnel des jeunes, la vulgarisation des nouvelles techniques, l'alphabétisation fonctionnelle etc.) ;
- Promotion de l'accès aux services financiers sur une base formelle (via les soutiens et partenariat avec les établissements de microfinance) ou informelle (via la promotion des Caisses de Résilience);
- Lancement d'initiatives facilitant la commercialisation des produits telles que le "Purchase for Progress" (P4P) du Programme alimentaire mondial (PAM) pour améliorer les techniques de production et la vente de produits agricoles, et créer un lien avec les besoins alimentaires des populations vulnérables (par exemple, cantines scolaires dans l'éducation de base);
- Soutien à la mise en relation, au développement de synergies et à la complémentarité entre les acteurs du secteur privé et les producteurs de base;
- Soutien aux mécanismes communautaires / endogènes de gestion et prévention des conflits entre agriculteurs et éleveurs;
- Organisation de sessions de formation et campagnes de sensibilisation sur des thématiques transversales telles que les droits, le genre, la protection des enfants et la cohésion sociale, en s'appuyant notamment sur l'approche de la Caisse de Résilience.

Indicateurs (liste indicative)

- Nombre de producteurs de base appuyés (H/F) (à spécifier en fonction du type d'appui fourni);
- Nombre d'infrastructures / agropoles / centre de services fonctionnels;
- Taux d'augmentation des quantités de produits agricoles et de l'élevage produites et vendues;
- Taux d'augmentation des rendements des champs mis en culture;
- Nombre de personnes ayant accès à des services financiers;
- Nombre de jeunes formés et intégrés dans la vie économique;
- Nombre de faitières / associations / coopératives fonctionnelles.

D'autres indicateurs spécifiques sont à définir dans le cadre logique de chaque projet.

3.3. Risques et hypothèses

<i>Catégorie</i>	<i>Descriptif</i>	<i>Stratégie de mitigation</i>
Risques sécuritaires	Dans les zones volatiles et fragiles, les risques sécuritaires restent élevés.	<ul style="list-style-type: none"> - Un lien avec les forces de sécurité et la MINUSCA, sera maintenu durant la mise en œuvre du projet pour mieux suivre la situation sécuritaire. - Les partenaires de mise en œuvre doivent mettre en place des procédures, outils et pratiques limitant les risques sécuritaires pour leur personnel et biens. - Le Fonds Bêkou et le partenaire opérationnel peuvent suspendre ou réorienter tout ou partie du projet, si la situation l'exige.
Risques logistiques	Les difficultés d'accès aux zones d'intervention compromettent la mise en œuvre effective du projet.	<ul style="list-style-type: none"> - Appui et accords avec la MINUSCA et UNHAS pour accéder aux zones d'intervention. - Des moyens financiers et logistiques sont prévus dans le cadre du projet afin d'assurer les déplacements des équipes, leur sécurité, le transport des biens et équipements. - Un calendrier de mise en œuvre des activités détaillé devra prendre en compte les difficultés d'accès sur certaines zones, notamment au regard de l'état des infrastructures en saison des pluies. - Le Fonds Bêkou devrait financer l'installation de ponts Bailey pour contribuer au désenclavement des régions et remplacer les bacs et ponts vétustes. Lors de la définition des axes prioritaires, des complémentarités seront recherchées pour que les deux projets se renforcent mutuellement.
Risques financiers	Les partenaires locaux connaissent des difficultés d'absorption du budget et en limitent par conséquent la consommation.	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet renforcera les capacités des partenaires locaux afin de leur permettre de mieux absorber le budget.
Risques de fraude	Les organisations partenaires au programme connaissent des problèmes de fraude.	<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation partenaire a les mécanismes de contrôle et de suivi nécessaires en place pour prévenir les cas de fraude. - Le Fonds Bêkou applique efficacement ses procédures et mécanismes prévus pour mitiger les risques de fraude.

<p>Risques en termes de ressources</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Ressources humaines</u>: les organisations internationales et/ou centrafricaines arrivent à une saturation en termes de ressources humaines, et/ou les ressources humaines disponibles n'ont pas la capacité nécessaire pour la mise en œuvre du projet. - <u>Approvisionnement</u> : Les achats dans le cadre des projets ne répondent pas aux critères de qualité minimaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un renforcement des capacités de partenaires locaux au travers de formations et de ressources humaines et matérielles sera conduit afin de permettre à ces derniers d'appuyer au mieux la conduite et le suivi des activités; - Les partenaires doivent utiliser des procédures d'achat permettant de s'assurer de la qualité des articles achetés. - Une harmonisation et une concertation avec les partenaires techniques et les partenaires de mise en œuvre sera mise en place quant au choix de certains articles. - En ce qui concerne le matériel vivant (semences et animaux), des procédures spécifiques de vérification devront être mises en œuvre (test de germination, quarantaine) en accord avec les recommandations des services techniques nationaux concernés.
<p>Risques naturels</p>	<p><u>Climatique</u> : Des épisodes climatiques inhabituels (inondations, sécheresses) compromettent grandement les récoltes et l'accès aux zones ciblées pendant des périodes prolongées.</p> <p><u>Maladies et infections</u> : Une attaque de ravageurs et/ou de maladies sur les plantes ou des cycles d'épizootie sur le cheptel peuvent détruire une partie des récoltes et décimer les troupeaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Collecter et diffuser les données climatiques, notamment pluviométriques. - Assurer un suivi régulier des parcelles et des troupeaux par les partenaires pour réduire l'impact des maladies et infections. - Prévoir, en lien avec les services techniques concernés, des produits de traitement pour les principales attaques et/ou maladies.
<p>Hypothèses</p>		
<ul style="list-style-type: none"> - maintien global de la paix civile et de la sécurité et réduction progressive des forces négatives sur l'ensemble du territoire national, - poursuite et intensification du dialogue politique et technique avec les autorités, - mobilisation effective des promesses faites à Bruxelles par les partenaires extérieurs, - leadership du gouvernement centrafricain dans la mise en œuvre de son engagement pour la mise en œuvre du RCPCA, coordination des partenaires au développement et cohérence des interventions avec la stratégie nationale - déploiement et renforcement effectif des mesures d'accompagnement, assistances techniques, études et formulation d'outils adaptés au contexte centrafricain. 		

3.4. Questions transversales

3.4.1. Renforcement des capacités locales et nationales

Le renforcement des capacités locales et nationales constitue une stratégie transversale à toutes les composantes du Programme.

Plus spécifiquement, l'action contribuera à une meilleure structuration et organisation des acteurs locaux impliqués dans le secteur agropastoral : A un *premier niveau*, il s'agira de structurer les groupements de producteurs de base. Ensuite, ceux-ci seront appuyés à se structurer en organisation de *deuxième niveau* (unions, associations, coopératives) avec une structuration géographique (c.à.d. fédérer les groupements de village au niveau des communes, de la sous-préfecture et de la préfecture) aussi bien que sectorielle (sur la base des filières productives : maïs, manioc, arachide, oignons, porcs, volailles, etc.). Enfin au niveau national, le *troisième niveau* (fédérations) doit être promu, formé et structuré en relation, par exemple, avec la Chambre de l'agriculture. Ce processus permettra de disposer d'acteurs formels et formés susceptibles de pouvoir jouer pleinement leur rôle dans la promotion et le développement des filières à partir du bas (approche « bottom up ») et véhiculer aussi leurs idées, messages clef et besoins aux instances nationales en charge des politiques et stratégies nationales.

D'autres initiatives émanant d'acteurs pertinents nationaux pourraient être valorisées et renforcées, telle que la recherche-action autour de la résilience en milieu rural effectuée par le Laboratoire d'économie rurale et de sécurité alimentaire (LERSA) de l'Université de Bangui.

Enfin les ONG locales, ayant une vocation au développement rural et disposant d'approches innovantes seront intégrées dans les actions envisagées, afin de contribuer à la pérennisation des projets. Un lien et une coordination seront établis avec le projet de renforcement des capacités de la société civile centrafricaine du Fonds Bêkou lequel appui les ONG locales dans leur autonomisation, professionnalisme et expertise.

3.4.2. Gouvernance et décentralisation

Sur la base de la nouvelle loi sur la décentralisation et sur les acquis du projet PDD, le projet pourra initier des actions – en partie déjà développées dans la section « Renforcement des capacités locales et nationales » – qui permettront d'initier un processus de gouvernance locale en travaillant notamment sur la définition participative des actions à mener, de la définition de priorités, d'une réflexion sur les modalités de mise en œuvre et la mise en place de mécanismes permettant la durabilité de ces actions.

3.4.3. Genre

Comme déjà indiqué dans la partie dédiée à l'analyse contextuelle, les femmes jouent un rôle prédominant dans le secteur agropastoral.

A cause de multiples facteurs, le rendement des productions agropastorales demeure faible et les revenus insuffisants pour réduire l'insécurité alimentaire et la malnutrition et favoriser un développement durable et équitable dans les zones rurales. Ces facteurs doivent être dûment analysés, compris et partagés en s'appuyant sur une analyse prenant en compte les aspects liés au genre, afin de les aborder par des politiques, des stratégies et des actions concrètes sur le terrain.

Parfois il s'agit de facteurs « visibles » – qu'ils soient conjoncturels ou structurels – tels que le manque d'accès aux infrastructures, aux outils modernes, aux sources d'énergie, aux intrants, aux services financiers, ou aux opportunités de formation et d'appui/conseil. D'autres facteurs sont plus enracinés dans les substrats socio-anthropologiques des communautés (la nature patriarcale de la société centrafricaine, la prédominance des unions libres, la polygamie, le mariage précoce et les règles coutumières qui privilégient l'homme en matière du foncier) et enfin, d'autres encore sont

« indirects » car affectant négativement les capacités physiques, psychologiques, organisationnelles et créatives de la femme (faible accès à l'éducation primaire, à des soins de santé de qualité, à un système judiciaire impartial et efficace).

Aujourd'hui, les femmes sont donc non seulement le nouveau vecteur pour le développement rural, mais elles travaillent déjà activement à la prévention des conflits et à la cohésion sociale aux niveaux communautaire et national.

L'action devra apporter des initiatives qui permettent aux femmes de réduire la pénibilité de leurs travaux (qui demeurent essentiellement manuels), de renforcer leurs connaissances et techniques agropastorales afin d'accroître la productivité de leurs activités.

3.4.4. Cohabitation pacifique / cohésion intercommunautaire

La crise de 2012-2014 a durement affecté non seulement les infrastructures et les économies locales, mais a aussi profondément brisé les liens sociaux, d'entraide et de solidarité entre les différentes communautés vivant sur les mêmes territoires aussi bien qu'à l'intérieur d'une même communauté.

La crise a rendu plus aigües, violentes et conflictuelles les relations entre agriculteurs et éleveurs avec des dérives d'appartenance religieuse et ethnique. Des actions ont été menées et d'autres sont en cours pour apaiser ces relations, redynamiser les mécanismes endogènes et traditionnels de résolution pacifique des conflits et revaloriser les interactions techniques et marchandes entre agriculteurs et éleveurs. Toutefois, des tensions sont toujours persistantes au niveau inter et intra-communautaire, en raison de la discrimination en termes de rôles et responsabilités que les différents acteurs de la communauté jouent tout au long des filières.

Pour apaiser ces tensions, il sera impératif de :

- ✓ Développer des analyses sensibles au conflit ("Do no Harm" et risques de protection associés aux activités) avant d'initier des activités pour s'assurer que leur mise en œuvre ne puisse pas apporter des dégâts, incidences ou préjugés à une partie des communautés ciblées;
- ✓ Valoriser les liens marchands inter et intra-communautaires tout au long des filières ;
- ✓ Redynamiser les synergies entre l'agriculture et l'élevage;
- ✓ Sensibiliser les groupes cibles sur des thématiques transversales portant sur le vivre ensemble (y compris entre agriculteurs et éleveurs), la paix et le respect des droits.

3.4.5. Jeunesse et Emploi

Les jeunes sont au cœur du processus de stabilisation et de paix de la RCA. D'une part auteurs de la violence et d'autre part victimes, ils souffrent d'un manque criant d'opportunités d'épanouissement et d'emploi qui puissent leur permettre de valoriser leurs capacités, générer des revenus et prendre pleinement part au processus de stabilisation en cours.

Les projets qui seront initiés dans le cadre de cette fiche d'action sont donc encouragés à inclure les jeunes dans la majorité de leurs activités. Ainsi, il sera fondamental d'orienter les jeunes vers l'auto-emploi ou l'emploi dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage qui ont d'énormes potentialités. Cependant, des mesures doivent être prises pour rendre ces opportunités d'emploi suffisamment "attractifs" et "rentables" en s'appuyant sur l'innovation/la modernisation des pratiques techniques, la réduction de la pénibilité du travail, des marges bénéficiaires plus importantes, un système d'appui-conseil de proximité, l'accès facile aux intrants, etc.

3.4.6. Environnement

Des techniques innovantes (de production, transformation, conservation) qui respectent et valorisent l'environnement seront encouragées – notamment en valorisant l'association agriculture / élevage.

3.5. Parties prenantes

Les acteurs impliqués dans le secteur agropastoral sont les suivants :

Au niveau institutionnel :

- ✓ Le Ministère de l'Agriculture et du Développement rural
- ✓ Le Ministère de l'Élevage et de la Santé Animale
- ✓ Le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche
- ✓ Le Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération

Ces Ministères (notamment de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche) ont la charge de : i) promouvoir le secteur agropastoral via des politiques et stratégies adaptées, ii) favoriser un environnement transparent, inclusif et attractif pour les différents acteurs, iii) assurer la coordination des acteurs sur le terrain aussi bien que des partenaires au développement, iv) mener une supervision continue du secteur.

Au niveau intermédiaire (méso):

- ✓ L'Agence Centrafricaine de Développement Agricole (ACDA)
- ✓ L'Institut Centrafricain de la Recherche Agronomique (ICRA)
- ✓ L'Agence Nationale de Développement de l'Élevage (ANDE)
- ✓ La Fédération Nationale des Éleveurs Centrafricains (FNEC)
- ✓ La Chambre de l'agriculture
- ✓ Les ONG locales et internationales compétentes dans les secteurs ciblés

Ces structures sont en charge d'offrir, dans le cadre de leurs mandats respectifs, des appuis multiformes aux producteurs en matière d'organisation et de structuration, de formation et de vulgarisation, d'accompagnement et de suivi des producteurs, de recherche et action, de mise en relation entre acteurs, etc.

Au niveau de base (micro) :

- ✓ Les producteurs, organisés dans différentes organisations formelles et informelles (par exemple, ANEP, ANGAC, CENOPCAF);
- ✓ Le secteur privé: entreprises privées de production / transformation agro-alimentaire (par exemple, HUSACA, GEOCOTON, restaurants, hôtels, etc.), établissements de microfinance;
- ✓ Les centres de recherche (LERSA, LASBAD);
- ✓ L'Université de Bangui, les centres de formation technique.

Les **bénéficiaires finaux** (directs) de cette action sont les producteurs agropastoraux dans les zones ciblées ce qui représente environ 80% de la population active. De manière plus indirecte, tous les ménages des communautés ciblées, voire de la RCA, bénéficieront de la redynamisation des secteurs agricole et de l'élevage.

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Convention de financement, le cas échéant

Pour mettre en œuvre cette action, il n'est pas envisagé de signer une convention de financement avec le pays partenaire. La République centrafricaine est membre observateur du Fonds fiduciaire Bêkou et sera associée à ce titre aux réflexions stratégiques permettant de soutenir le plan gouvernemental de transition dans le secteur de la santé.

4.2. Période de mise en œuvre opérationnelle indicative

La période de mise en œuvre opérationnelle indicative de cette action est de **36 mois** à compter de la date d'entrée en vigueur des contrats/conventions de subvention et contrats de services.

4.3. Composantes et modules de mise en œuvre

Composante 1: Renforcement des capacités centrales et des services décentralisés (produit 1 et 2)

Cet appui multisectoriel pour soutenir et renforcer les capacités des acteurs compétents au niveau central (macro) et décentralisé (méso) sera mis en œuvre par des ONG et bureaux d'experts (internationaux et/ou centrafricains) en concertation avec les structures/services concernés. L'attribution des subventions se fera par attribution directe précédée par un Appel à manifestation d'intérêt.

Une étude sur le secteur de la formation technique et professionnelle dans les filières agricoles sera conduite pour définir les axes prioritaires à appuyer par le Fonds Bêkou et évaluer les acteurs opérationnels dans ce secteur. L'attribution du contrat de service se fera par procédure concurrentielle négociée ou contrat-cadre de la Commission européenne.

Zones d'intervention:

A titre indicatif, il est choisi de cibler les zones suivantes :

- Bangui (ministères concernés, ACDA, ANDE, ICRA, FNEC, Chambre de l'agriculture);
- Les préfectures et sous-préfectures où sont présents (ou en cours de redéploiement) les services décentralisés des structures d'appui (ACDA, ANDE, ICRA, FNEC, Chambre de l'agriculture).

Types de projets (liste indicative):

- Assistance technique;
- Formations, appui-conseil, accompagnement;
- Appui matériel;
- Recherche et action;
- Études / expertises.

Composante 2 : Appui multidimensionnel aux producteurs de base agricoles, agropastoraux et pastoraux (produit 3)

La composante 2 se décompose en (i) une(des) subvention(s) attribuée(s) à des ONG et/ou associations (internationales et/ou centrafricaines) par attribution directe précédée par un appel à manifestation d'intérêt; et (ii) une convention de subvention attribuée au Programme alimentaire mondial (PAM) pour le projet P4P.

Le projet P4P (*Purchase for Progress*) du PAM contribue parfaitement aux objectifs de cette Action en appuyant les petits agriculteurs en RCA à accroître leur production, produire une meilleure qualité et vendre leur surplus à un prix équitable. Par ailleurs, en connectant l'offre des petits producteurs à sa demande alimentaire dans le cadre de ses programmes de cantines scolaires et de distributions générales de vivres aux populations vulnérables, le PAM stimule le professionnalisme et l'innovation par les producteurs locaux.

Etant donné que le P4P est une initiative du PAM et qu'il n'existe pas de projet identique en RCA, le Fonds Bêkou prévoit d'attribuer son soutien au projet P4P par attribution directe au PAM. Néanmoins, en cas d'échec des négociations avec le PAM, cette partie de la présente action peut être mise en œuvre et attribuée à des ONG et/ou organisations internationales proposant un projet en faveur des achats locaux et du renforcement des réseaux de producteurs agricoles de base.

Zones d'intervention

Le choix des zones ciblées dans le cadre de la mise en place des composantes 3 s'est fait en concertation avec les différents acteurs et partenaires, pendant la mission de formulation du programme selon trois critères :

- La correspondance avec une des zones agro-écologiques en RCA comme présentées dans le RCPCA ;
- Un minimum de stabilité pour permettre la mise en place des activités sur la période du projet;
- L'absence d'autres projets et d'autres financements de relance des secteurs de l'agriculture et de l'élevage.

A titre indicatif, il est donc choisi de cibler les zones suivantes :

Zone 1 : Nord-Ouest (Ouham Pendé et Ouham) – Le grenier de la RCA, fort potentiel de développement agropastoral, important historique d'interventions dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, présence du projet PDD.

Zone 2 : Nord-Est (Bamingui Bangoran et Vakaga) – Zone historiquement oubliée du pays, à fort potentiel. Présence d'autres projets complémentaires.

Zone 3 : Centre (Kemo et environ) – Zone périphérique de Bangui, zone stable. Reprise de GEOCOTON, présence du projet PDD.

Zone 4 : Sud-Ouest (Lobaye, Mambere Kadei, Sangha Mbaéré, Ombella Mpoko) - Zone stable, zone de retour des déplacés/réfugiés, zone à fort potentiel agricole, proximité de Bangui (approvisionnement de la capitale). Présence du projet complémentaire de l'AFD avec les communes pour favoriser la bonne gestion des ressources forestières (projet PDRSO).

Zone 5 : Bangui et périphérie : zone stable, prédominance d'activités maraîchères et petit élevage.

Types de projets (liste indicative)

- "Achats au service du progrès" (P4P) qui appuie la production et le renforcement des capacités des petits producteurs agricoles en mettant en lien l'offre et la demande (formations, appui technique, débouchés créés par le programme des cantines scolaires du PAM, etc.);
- Formations / appui-conseil / accompagnement des groupements/coopératives/associations de producteurs/éleveurs;
- Réhabilitation d'infrastructures légères (par exemple: marchés, abattoirs, magasins de stockage, centres de formation);
- Appui en intrants, équipements et matériel;
- Médiation/sensibilisation à la prévention et gestion pacifique de conflits.

4.4. Budget indicatif et modalités de mise en œuvre

Composante	Modalité de mise en œuvre	Montant (EUR)
Composante 1: Renforcement des capacités centrales et des services décentralisés	Subventions	3 500 000
	Services	100 000
Composante 2 : Appui multidimensionnel aux producteurs de base agricoles, agropastoraux et pastoraux	Subventions	12 000 000
	Convention de subvention	2 000 000
Evaluation & Audit	Services	200 000
Imprévus		200 000
Total		18 000 000

N.B.: Les fonds pour la communication et la visibilité seront inclus dans les projets/marchés. Chaque partenaire de mise en œuvre soumettra un plan de communication et de visibilité budgétisé.

4.5. Suivi des résultats

Suivi des projets

Les progrès de l'action seront suivis par les différentes parties prenantes:

- Les acteurs directement responsables de la mise en œuvre des projets, de la collecte des données et du suivi des activités;
- Le point focal du Fonds Bêkou à la Délégation de l'Union européenne via des réunions périodiques organisées à Bangui avec les acteurs de mise en œuvre des projets;
- Les responsables des services décentralisés en charge de la promotion du secteur agro-pastoral au niveau local (préfecture, sous-préfecture) ;
- Les cadres des ministères compétents via des missions de suivi sur le terrain ;
- Des contractants externes sur demande du Fonds Bêkou.

Pour chaque projet, le partenaire de mise en œuvre établit un cadre logique complet, lequel est validé par le Fonds Bêkou et fait partie des obligations contractuelles. Les partenaires de mise en œuvre devront inclure dans leur proposition de projet les moyens alloués au suivi de l'action. Une surveillance continue sera nécessaire, sous la responsabilité des partenaires de mise en œuvre. Les niveaux de référence (*baselines*) seront prérequis pour toute activité dans le cadre logique des projets. Les ONG partenaires devront fournir les données de manière régulière et assurer leur qualité.

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer des visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

"Results-Oriented Monitoring" (ROM)

Sur base annuelle, la Direction générale Coopération Internationale et Développement (DG DEVCO) prépare un programme de travail qui inclut la liste des projets à monitorer dans les pays d'intervention identifiés par les gestionnaires des projets.

Les projets financés dans le cadre de cette fiche d'action feront partie de cet exercice initié par la Direction générale. Chaque projet financé par le Fonds Bêkou est ainsi soumis à au moins une mission ROM au cours de sa période de mise en œuvre.

Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

4.6. Evaluation et audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Une évaluation finale et indépendante devra être effectuée à temps pour disposer des informations nécessaires au développement des activités futures et évaluer la performance du projet (même si le projet n'est pas reconduit/étendu). Dans la mesure où la sécurité le permet, une évaluation finale devrait être lancée dans les 6 mois avant la fin du programme.

Les partenaires de mise en œuvre collaboreront de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les modalités de suivi et d'évaluation pourront être précisées lors de la rédaction des Notes de Cadrage pour les appels à soumission de projet. Les méthodes et les outils utilisés pour la collecte des informations se devront d'être harmonisés entre les différents partenaires.

4.7. Communication et visibilité

Une bonne communication et visibilité des activités menées par le Fonds Bêkou en RCA, auprès des bénéficiaires, et plus généralement de la population centrafricaine, mais également auprès des citoyens européens est essentielle. La communication et la visibilité du Fonds constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par cet instrument.

Des mesures de communication et de visibilité sont à prévoir avant le début de la mise en œuvre des activités financées par le Fonds et seront élaborées sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de communication et visibilité devront être rapportés périodiquement.

Ces mesures seront mises en œuvre a) par les partenaires de mise en œuvre, et/ou b) par le pays partenaire et/ou c) par le Fonds. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans les contrats de subventions et les contrats de service.

Le plan de communication et de visibilité de l'action, ainsi que les obligations contractuelles nécessaires et les spécifications pour les articles de visibilité, seront établis sur la base des documents de référence suivants:

- Manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne;
- Indications concernant la visibilité Fonds Bêkou (guidelines spécifiques du Fonds).

Une communication transparente est également assurée via le Groupe Public du Fonds Fiduciaire Bêkou sur le site web de la Commission européenne (<https://europa.eu/capacity4dev/trust-fund-bekou>) et son blog lequel est alimenté par les partenaires du Fonds.